

Compte Administratif 2022

Note de présentation brève et synthétique



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

Table des matières

I.	La section de fonctionnement	3
A.	Généralités.....	3
B.	Vue d'ensemble de la section de fonctionnement.....	3
C.	Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement.....	4
II.	La section d'investissement.....	4
A.	Généralités.....	4
B.	Vue d'ensemble de la section d'investissement	5
C.	Evolution de la section d'investissement	6
D.	Principales réalisations 2022 en investissement	6
III.	Le résultat de l'exercice 2022.....	7
IV.	La fiscalité.....	7
V.	La dette	7
VI.	Les épargnes	7
VII.	Effectifs et charges de personnel	7
VIII.	Les ratios	8



PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2022.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à développer des projets structurants et pérennes.

I. La section de fonctionnement

A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la ville, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration municipale, ALSH, école de musique...), aux impôts et taxes, aux compensations et dotations de la MEL, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus de location des bâtiments, aux produits des cessions...

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 16 017 312.83 €.

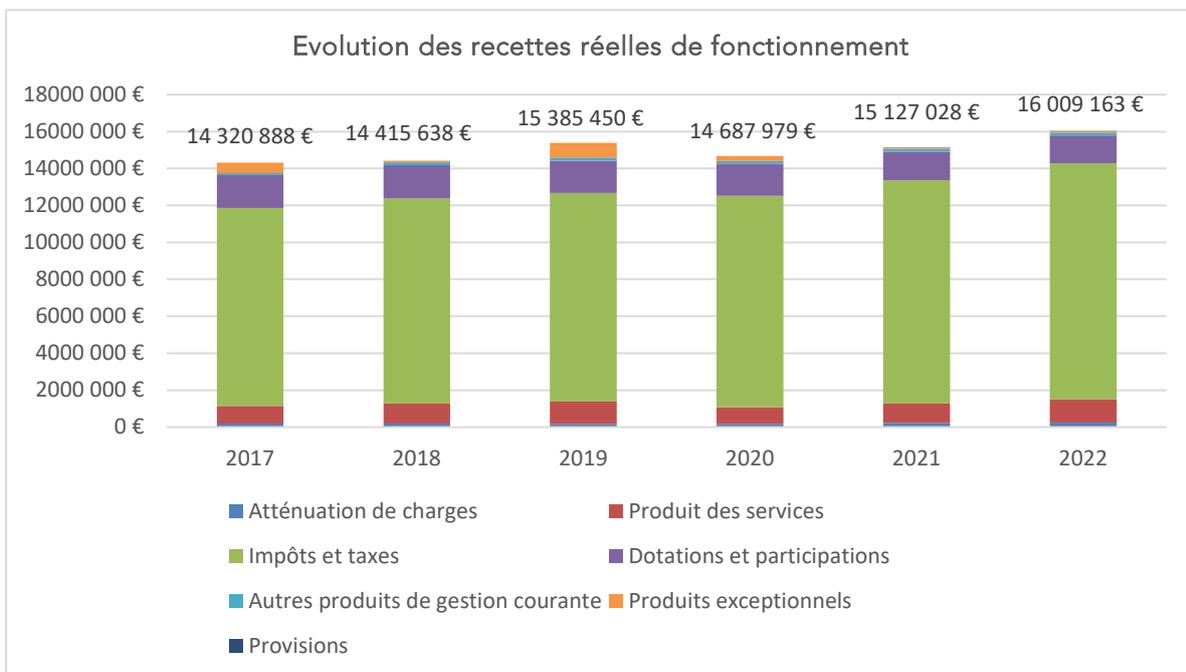
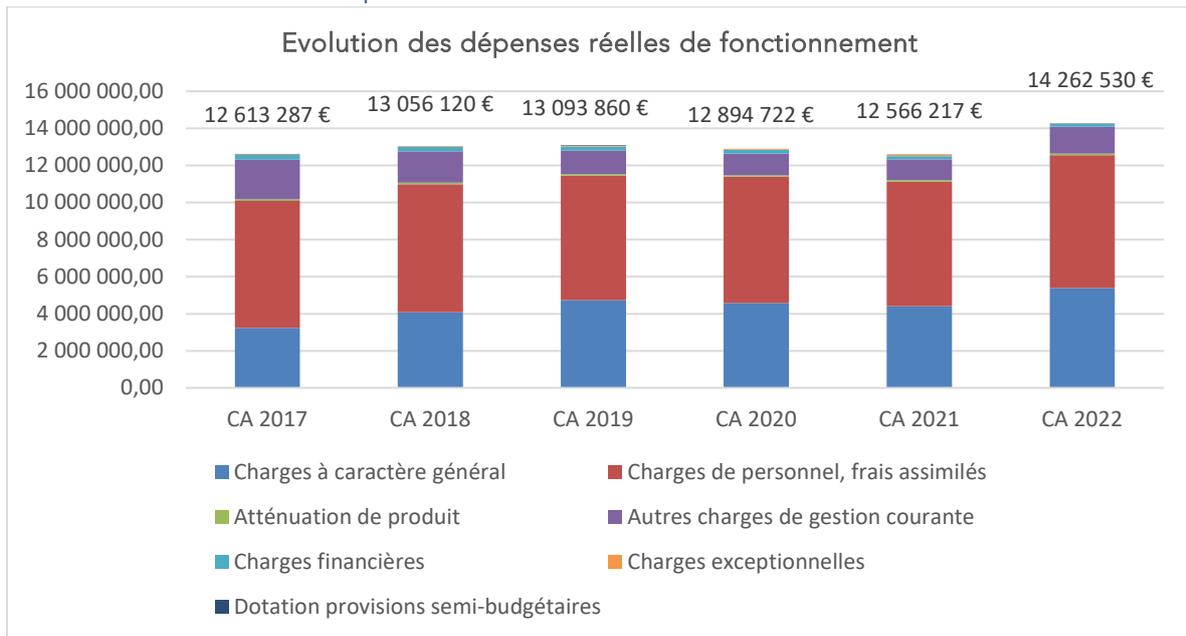
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectués, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts...

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 14 570 287.77 €.

B. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses 2022	Montant	Recettes 2022	Montant
Dépenses courantes	5 381 145.42 €	Recettes des services	1 262 950.73 €
Dépenses de personnel	7 175 466.53 €	Impôts et taxes	12 758 941.04 €
Autres dépenses de gestion courante	1 521 895.85 €	Dotations et participations	1 515 343.06 €
Charges financières	154 276.56 €	Autres recettes de gestion courante	407 536.05 €
Charges exceptionnelles	28 707.06 €	Recettes exceptionnelles	62 392.16 €
Provisions	1 036.82 €	Reprises sur provisions	2 000.00 €
Total dépenses réelles	14 262 529.84 €	Total recettes réelles	16 009 163.04 €
Ecritures d'ordre (amortissements et cessions)	307 757.93 €	Ecritures d'ordre (amortissements et cessions)	8 149.79 €
Total général	14 570 287.77 €	Total général	16 017 312.83 €

C. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



II. La section d'investissement

A. Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà

existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement en 2022 s'élèvent à 3 774 886.85 € et 768 753.79 € en Restes à Réaliser.

Les Restes à Réaliser (RAR) en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que le FCTVA et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

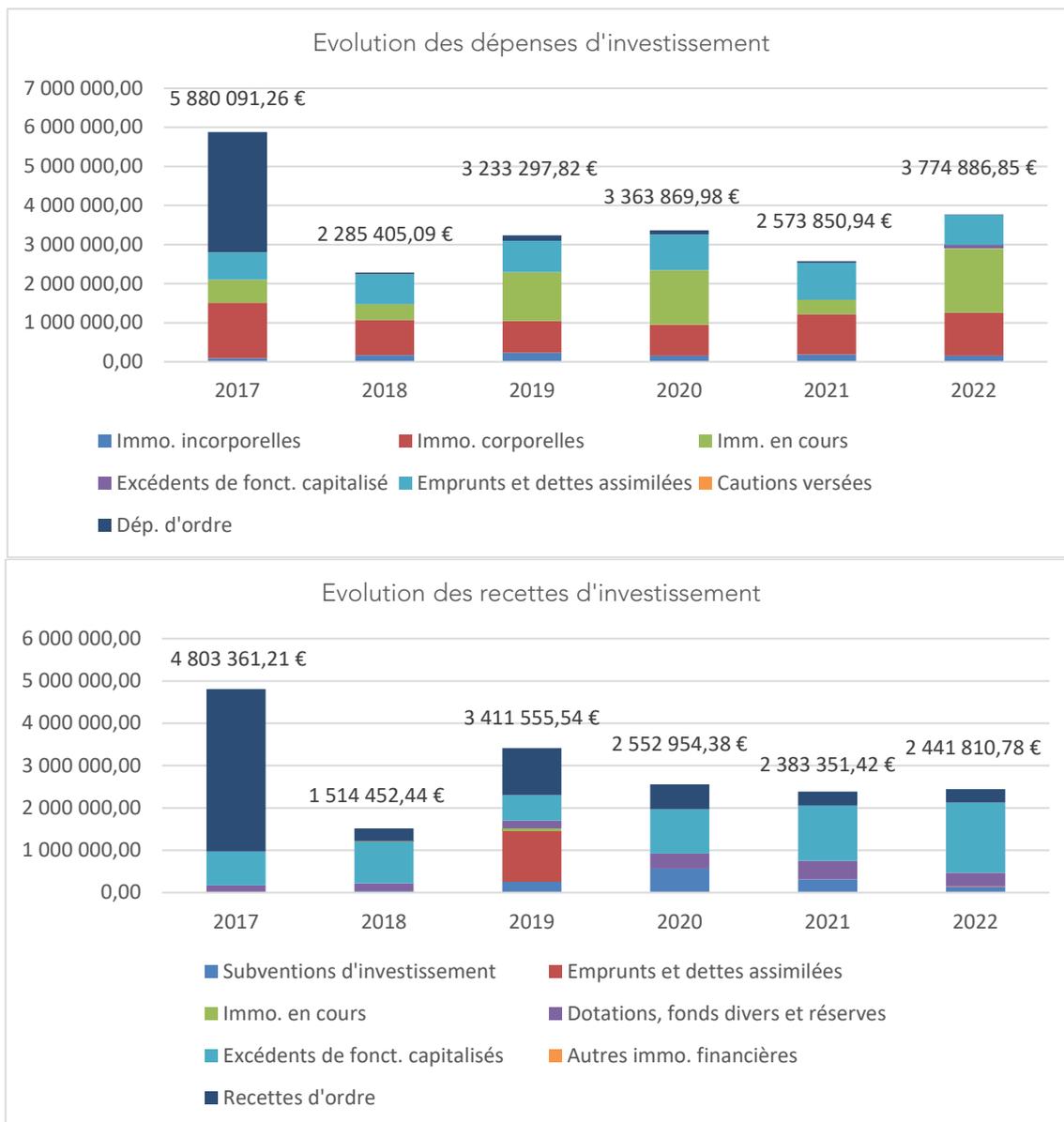
Les recettes d'investissement en 2022 s'élèvent à 2 441 810.78 € et 214 098.06 € en Restes à Réaliser.

Les Restes à Réaliser (RAR) en recettes sont constitués des subventions notifiées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement sur l'exercice qui vient de s'achever.

B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses 2022	Mandaté	RAR	Recettes 2022	Mandaté	RAR
Immo. incorporelles	159 039,23 €	109 176,47 €	Subventions d'investissement	134 786,12 €	135 777,23 €
Immo. corporelles	1 096 755.98 €	520 834,92 €	Emprunts et dettes assimilés	15 214,32 €	35 499,68 €
Immo. en cours	1 639 954,87 €	34 484,54 €			
Dotations, fonds divers, réserves	95 414,95 €		Dotations, fonds divers, réserves	315 082,73 €	42 821,15 €
Emprunts et dettes assimilés	766 168,03 €	104 257,86 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 659 558,68 €	
Total dépenses réelles	3 757 326,06 €	768 753.79 €	Total recettes réelles	2 124 641,85 €	214 098,06 €
Dépenses d'ordre (amortissements et cessions)	17 560,79 €		Ecritures d'ordre (amortissements et cessions)	317 168.93 €	
Total	3 774 886.85 €	768 753.79 €	Total	2 441 810,78 €	214 098,06 €
TOTAL GENERAL	4 543 640.64 €		TOTAL GENERAL	2 655 908.84 €	

C. Evolution de la section d'investissement



D. Principales réalisations 2022 en investissement

Réalisations 2022	Coût de l'opération TTC	Subvention perçue
Construction d'un restaurant et d'un office satellite au sein du groupe scolaire Schuman	1 124 063.77 €	CAF – Acompte subvention de 37 500 € + acompte prêt de 15 214.32 €
Chemins verts phase 2 (Parc Vandamme – Allée Mitterrand)	354 229.12 €	
Vidéoprotection	161 750.44 €	
Eglise - Travaux de charpente	154 660.57 €	DETR
Eclairage public	127 549.26 €	
Travaux de sécurité : Ecoles (PPMS) et Zeppelin (SSI)	94 884.23 €	
Maison France Service	69 975.95 €	DETR – 15 790.08 €
Travaux au CCAS	52 041.61 €	
Travaux d'amélioration thermique (Ecoles, crèches)	51 594.68 €	

III. Le résultat de l'exercice 2022

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de clôture exercice 2021	6 079 822,62 €	- 1 059 010,95 €
Affectation au 1068	- 1 659 558,68 €	
Recettes 2022	16 437 639,42 €	2 441 810,78 €
Dépenses 2022	14 802 334,36 €	3 774 886,85 €
Résultat de l'exercice 2022	1 447 025,06 €	- 1 333 076,07 €
Résultat de clôture 2022	5 867 289,00 €	- 2 392 087,02 €

IV. La fiscalité

Les taux d'imposition 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.29 % (taux départemental 2020) + 26.27 % (Taux communal inchangé depuis 2010)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.20 % - Taux inchangé depuis 2014

Taxe d'habitation sur les résidences autres que principales : 38.05% - Inchangé depuis 2014

V. La dette

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En-cours de dette au 01/01/N	9 482 185 €	8 814 680 €	8 037 961 €	8 435 113 €	7 524 716 €	6 585 356 €
Annuité de la dette	980 828 €	1 028 956 €	1 029 283 €	1 222 337 €	1 117 870 €	919 928 €
Capacité de désendettement	7,7	6,5	4,8	5,3	2,9	3,8

VI. Les épargnes

L'épargne brute résulte de l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette (hors produits de cessions d'immobilisations). Elle s'établit, en 2022, à 1 745 633 euros (contre 2 558 375 € en 2021).

L'épargne nette est le solde de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette (hors produit des cessions d'immobilisations). Pour l'exercice 2022, l'épargne nette se situe à 979 465 euros. Elle était de 1 619 014 € en 2021.

VII. Effectifs et charges de personnel

Au 31 décembre 2022, les agents titulaires représentent 141 emplois pourvus dont 27 agents à temps non complet. Les agents contractuels permanents sont au nombre de 6 à temps non complet. Les agents contractuels non permanents sont au nombre de 26 dont 5 agents à temps non complet.

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) s'élèvent à 7 145 466.53 € en 2022.

VIII. Les ratios

Ratios	Valeur	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 074,96	1 116,00
Produit des impositions directes / Population	594,20	576,00
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 206,60	1 320,00
Dépenses d'équipement brut / Population	218,25	324,00
Encours de dette / Population	438,59	816,00
DGF / Population	69,53	174,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,50	0,60
Dépenses de fonct et remb dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	0,94	0,91
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	0,18	0,25
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	0,36	0,62